

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte Rendu de la Séance

**du mercredi 14 janvier 2009**

L'an deux mil neuf, le 14 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

### **Présents :**

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Madame DREYON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Madame LORIEN Nathalie, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc, Monsieur CIRET Daniel, Madame Monique STUTZMANN, Madame MENEZ Michèle, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUWEROL Palmira, Madame BOUCHER Catherine, Monsieur ELEDON Jean-Paul, Monsieur DREYON Bruno, Madame EUVERTE Sophie, Madame LAMIR Magali, Monsieur GARCIA Alain, Monsieur SANSONNET Christian, Madame COUPAS Annie, Monsieur ZYTNICKI Daniel, Madame MICHAUT Véronique, Madame ROGER Janine, Monsieur KAMENI Edmond,

### **Absents Représentés :**

Madame SIGNORET Isabelle pouvoir à Madame LOISON Monique, Madame DENGERRA Isabelle pouvoir à Madame LORIEN Nathalie,

### **Absents non Représentés :**

Aucun

### **Secrétaire de Séance :**

Monsieur SIRY Jean-Marc

---

**- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008**

ADOPTÉ A LA MAJORITE

<b>Pour : Union Pour Vélizy</b> <b>Contre : Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy</b>
--

**- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal**

## FINANCES

### 1. Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2009.

### 2. Décision modificative n° 5 au budget principal Ville

Le Conseil Municipal autorise un mouvement de crédits depuis le compte 6247 Transports collectifs vers le compte 66112 Intérêts- rattachement des ICNE, pour un montant de 13 000 €, afin de régulariser les écritures de contrepassation liées aux intérêts courus non échus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy**

## TRANSPORTS

### 3. Convention d'exploitation de la ligne de bus « Phébus Nuit 2 » - prorogation et financement

Afin d'assurer la continuité du service public de transport en soirée au départ de la gare RER de Chaville-Vélizy, le conseil municipal :

- approuve la prolongation pour l'année 2009 de la convention d'exploitation de la ligne de bus « Phébus Nuit 2 »
- décide l'inscription de la dépense correspondante, estimée à 70 000 euros TTC, au budget de l'exercice 2009.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy**  
**Contre : J'aime Vélizy**

### 4. Cartes de transport pour personnes âgées : convention avec la Société Kéolis-Devillairs et fixation du prix unitaire

Le conseil municipal :

- décide de reconduire pour l'année 2009, le dispositif de la carte annuelle de transport par bus au bénéfice des personnes âgées sur le réseau bus de Vélizy-Villacoublay
- approuve les termes de la convention correspondante à intervenir avec la société Kéolis-Devillairs et d'autoriser le Maire à la signer
- fixe les participations financières des bénéficiaires en fonction de leurs conditions de revenus et de leur situation familiale

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy**  
**Contre : J'aime Vélizy**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

**Joël LOISON**  
Maire  
Conseiller Général des Yvelines

**Affiché le 21 janvier 2009**